

L'ANRU lance la démarche « Quartiers résilients »

A l'occasion de son conseil d'administration qui s'est tenu hier, mardi 11 octobre, l'ANRU a détaillé la démarche « Quartiers résilients » annoncée par le ministre délégué à la Ville et au Logement, Olivier Klein, le 12 septembre dernier.

Face aux grands bouleversements de notre époque, les quartiers populaires sont en première ligne. En effet, comme le montrent les résultats du baromètre « les français et la vie dans les quartiers » (ANRU – Harris Interactive – septembre 2022), les habitants des quartiers souffrent, plus que les autres, des dérèglements de notre société. A titre d'exemple, lors de l'épisode caniculaire de cet été, ils sont 62% à avoir eu des difficultés à trouver un endroit pour bénéficier de fraîcheur, 14 points de plus que la moyenne des Français.

En finançant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ou des dispositifs d'innovation grâce à des fonds du SGPI, l'ANRU a fait du développement durable un objectif intrinsèque du NPNRU. Cela permet de baisser la consommation énergétique des logements (divisée par 2 pour des logements rénovés et par 4 pour des logements neufs). En effet, en moyenne, le NPNRU permet de passer d'une étiquette D (constructions des années 60) à une étiquette A (logements neufs), B (logements rénovés BBC) ou C (logements rénovés HPE).

Ces actions ont permis à 80% des habitants de logements rénovés dans le cadre du NPNRU de sortir de la précarité énergétique ; le taux passe à 100% des ménages en ce qui concerne les constructions neuves.

C'est dans ce contexte que la démarche « Quartiers résilients » est née, avec l'ambition de s'assurer que les 14 milliards du NPNRU soient résilients. Pour cela, l'ANRU propose d'intervenir spécifiquement sur deux volets :

- **Un dispositif transversal pour l'ensemble des quartiers du NPNRU** pour permettre la montée en qualité des projets mis en œuvre dans tous les quartiers du NPNRU. Le dispositif prévoit notamment un catalogue de ressources mobilisables, des webinaires thématiques dédiés, une journée nationale annuelle. L'objectif de résilience sera par ailleurs inscrit dans toutes les lettres d'objectifs des Préfets de département pour l'année 2023.
- **Un accompagnement renforcé pour 50 quartiers** : les quartiers sélectionnés devront être en phase opérationnelle et présenter des fragilités territoriales significatives au regard des enjeux climatiques et énergétiques notamment. Un comité de sélection sera chargé d'examiner les projets afin d'établir la liste des 50 territoires qui seront accompagnés de manière renforcée. Ces derniers pourront bénéficier de missions d'appui territorialisées, mais également de financements d'investissements complémentaires par l'ANRU, ses partenaires (Action Logement, USH, la Caisse des dépôts) ou d'autres agences et services de l'Etat, engagées pour la résilience des quartiers (ADEME, ANAH, ANCT). L'ANRU a pour sa part réservé une enveloppe de 100 millions d'euros pour accompagner ces projets. Cet accompagnement permettra de renforcer la résilience des quartiers en renouvellement urbain en travaillant par exemple sur le traitement des îlots de chaleur urbain, la gestion du cycle de l'eau, la dépendance aux énergies fossiles des immeubles de logement social, la promotion de l'économie circulaire, etc...

Verbatim

- **Catherine Vautrin** : « L'action de l'ANRU est reconnue par les habitants des quartiers, et porte ses fruits. Les difficultés demeurent nombreuses et les besoins identifiés. Sous l'impulsion du ministre de la Ville et du Logement, nous avons l'ambition de faire des quartiers les fers de lance de la ville durable en renforçant leur contribution à la transition écologique et en expérimentant de nouvelles manières de construire la ville. »

CONTACT PRESSE ANRU
Direction des Relations publiques
et de la Communication
Camille Maire
cmair@anru.fr
01 53 63 56 89 - 06 73 64 26 07